

Direction générale de l'Aviation civile Direction des services de la Navigation aérienne Sous-direction des Finances Département Redevances et contrôle de gestion

Rapport financier du prestataire de services de navigation aérienne (PSNA) en France

2016

Sommaire

I.	C	OMPTE	S ANNUELS	4
ВІ	LAN			4
C	OMP	TE DE RI	ESULTAT	8
T/	ABLE	AU DES	FLUX DE TRÉSORERIE	10
II. S			CAT DES COMPTES, EMIS PAR LA SOCIETE UEST ASSOCIATES (SQA)	12
			E AUX COMPTES 2016 DU PRESTATAIRE DE ENAVIGATION AERIENNE	14
1 N			ITES DES COMPTES DU PRESTATAIRE DE SERVICES DE AERIENNE (PSNA)	14
2	F	AITS CA	RACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	15
3	P	RINCIPE	S ET METHODES COMPTABLES	15
	3.1	Principe	es généraux d'élaboration des comptes	15
	3.2	Règles	et méthodes comptables	16
		•	Immobilisations corporelles et incorporelles	16
		•	Immobilisations financières	17
			Stocks et en cours	17
			Créances	17
			Provisions pour risques et charges	17
	3.3	Précisio	ons sur le retraitement de l'actif immobilisé	17
	3.4 rede	Précision Evances	ons sur les produits relatifs aux ajustements de l'assiette des	18
	3.5 rede	Précisio vances d	ons sur la comptabilisation des produits et des créances de le route	19
4	P	RESENT	TATION DES PRINCIPALES RUBRIQUES	20
A(CTIF			20
	4.1	Immobi	lisations	20
	4.2	Stocks		21
	4.3	Créance	es de Redevances	21
	4.4	Créance	es de TAC	22
	4.5	Autres	créances	22
	4.6	Etat des	s créances et des dettes	22
P	ASSI	F		23
	4.7	Situatio	n nette	23
	4.8	Provision	ons pour risques	23
	4.9	Provision	ons pour charges de personnel	23



4.10		Emprunts	24
COMP	ΓΕ	DE RESULTAT	25
4.11		Produits de redevances	25
4.12		Taxe d'Aviation Civile (TAC)	25
4.13		Autres produits	26
4.14		Autres charges	26
	•	Météo France	26
	•	Eurocontrol	27
	•	École Nationale de l'Aviation Civile	27
	•	Zone déléguée de Genève	27
	•	Aéroports de Paris	27
	•	DSAC	27
	•	Zone déléguée de Jersey	27
	•	Aéroport de Bâle Mulhouse	28
4.15		Résultat financier	28
4.16		Résultat exceptionnel	28
EFFEC	TIF	:s	29

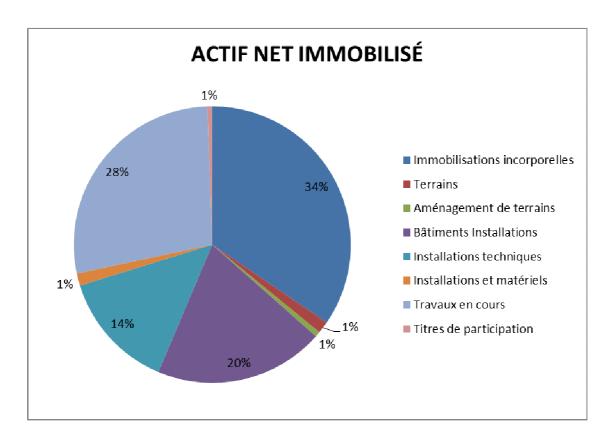


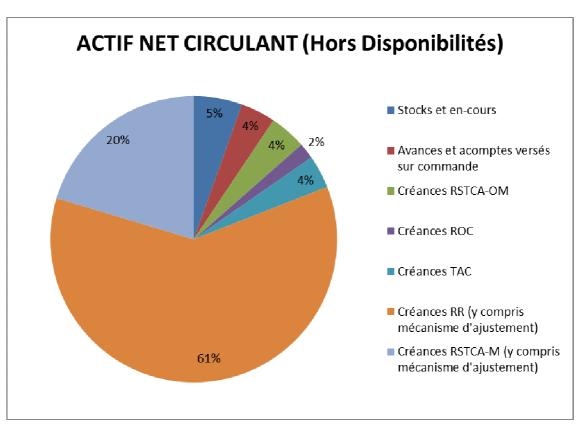
I. Comptes annuels

BILAN

ACTIF			31/12/2016
	Valeur Brute	Amortissements cumulés	Valeur Nette Comptable
		Cullides	Comptable
Immobilisations incorporelles	997 058 460	(674 123 487)	322 934 973
Terrains	13 154 772	(79 003)	13 075 769
Aménagement de terrains	19 640 721	(13 788 726)	5 851 994
Bâtiments et installations	735 934 020	(550 646 952)	185 287 067
Installations techniques	815 736 619	(686 192 223)	129 544 396
Installations et matériels	457 382 023	(443 933 032)	13 448 991
Travaux en cours	259 856 915	· -	259 856 915
Titres de participation	5 338 597	-	5 338 597
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	3 304 102 126	(2 368 763 423)	935 338 703
Stocks et en-cours	9 312 267	-	9 312 267
Avances et acomptes versés sur commande	6 681 914	-	6 681 914
Créances RR	179 883 860	-	179 883 860
Créances RSTCA-M	39 749 152	-	39 749 152
Créances RSTCA-OM	7 053 763	-	7 053 763
Créances ROC	3 056 036	-	3 056 036
Créances TAC	6 353 949	-	6 353 949
Créances diverses	1 922 987	-	1 922 987
Créances douteuses RR	18 924 648	(18 924 648)	-
Créances douteuses ROC	2 611	(2 611)	-
Créances douteuses RSTCA-M	6 072 564	(6 072 564)	-
Créances douteuses RSTCA-OM	27 834	(27 834)	-
Autres créances douteuses	935 075	(935 075)	-
Créances sur le personnel	83 943	-	83 943
Subventions à recevoir	1 605 773	-	1 605 773
Produits à recevoir divers	-	-	-
Créances RR (mécanisme d'ajustement)	(76 571 194)	-	(76 571 194)
Créances RSTCA-M (mécanisme d'ajustement)	(5 031 702)	-	(5 031 702)
Dépenses à régulariser	32 545	-	32 545
Charges constatées d'avance	-	-	-
Disponibilités	320 063 132	-	320 063 132
TOTAL ACTIF CIRCULANT	520 159 158	(25 962 733)	494 196 425
TOTAL ACTIF	3 824 261 284	(2 394 726 156)	1 429 535 128

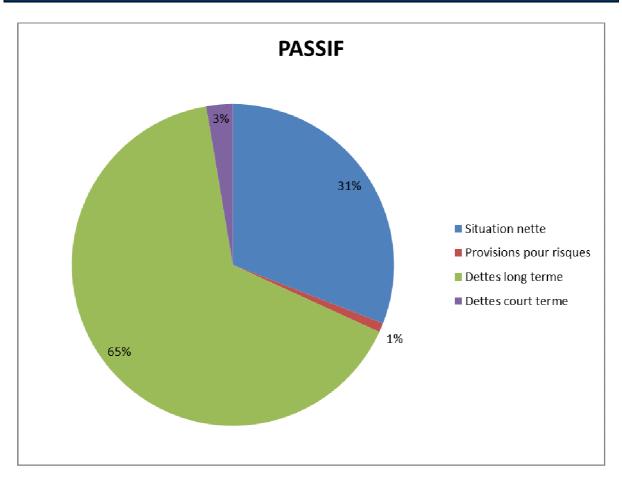








PASSIF	31/12/2016
Dotations et réserves	378 611 374
Subventions d'investissement	50 331 404
Résultat de l'exercice – bénéfice /(perte)	13 070 404
Resultat de l'exercice – benefice /(perte)	13 070 404
SITUATION NETTE	442 013 182
Provisions pour risques	6 809 826
Provisions pour rhaques Provisions pour charges de personnel	6 339 597
Provisions pour charges de personner	0 339 397
PROVISIONS POUR RISQUES	13 149 423
Emprunts	932 733 846
Intérêts courus non échus	3 677 466
DETTES LONG TERME	936 411 312
Fournisseurs	15 603 295
Personnel	8 602
Avances et acomptes reçus sur commande	_
Dettes diverses	1 727 459
Recettes à régulariser	20 621 854
DETTES COURT TERME	37 961 211
TOTAL PASSIF	1 429 535 128





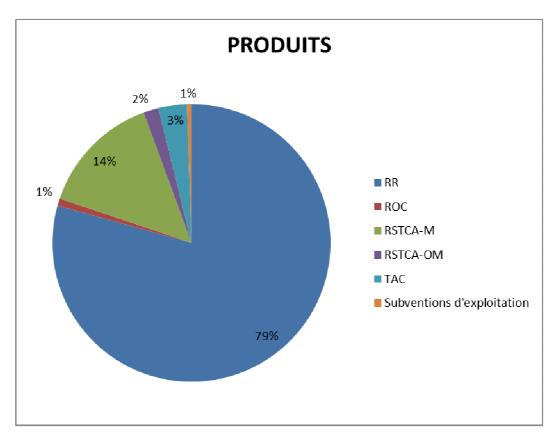
Page intentionnellement laissée blanche



COMPTE DE RESULTAT

€	2016
Produits d'exploitation	1 613 055 328
RR	1 325 936 909
RR (mécanisme d'ajustement)	(54 516 593)
ROC	13 914 418
RSTCA-M	237 934 516
RSTCA-M (mécanisme d'ajustement)	(10 150 611)
RSTCA-OM	29 447 105
TAC	55 483 820
Autres produits	4 551 276
Production immobilisée	-
Subventions d'exploitation	8 567 051
Reprises sur provisions pour charges de personnel	207 842
Reprises sur dépréciations des comptes clients	1 209 999
Reprises sur provisions pour risques	469 596
Charges d'exploitation	(1 584 768 992)
Achats et autres charges externes	(181 952 405)
Impôts, taxes et versements assimilés	(6 864 869)
Salaires, traitements et charges sociales	(937 698 052)
Dotations aux amortissements	(152 318 257)
Dotations aux dépréciations des comptes clients	(514 705)
Dotations aux provisions pour risques	(421 250)
Dotations aux provisions pour charges de personnel	(274 703)
Pertes sur créances irrécouvrables	(3 390 078)
Autres charges de gestion courante	(301 334 673)
RESULTAT D'EXPLOITATION	28 286 335
Produte Consider	202 204
Produits financiers	262 881
Intérêts d'Eurocontrol	984
Différences positives de change	11 897
Produits des participations	250 000
Charges financières	(19 099 695)
Intérêts des emprunts	(19 077 372)
Différences négatives de change	(22 322)
2 moronoso nogalitos do chango	(22 022)
RESULTAT FINANCIER	(18 836 813)
Produits exceptionnels	4 627 555
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	868 995
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	3 695 856
	3 695 856 62 704
Subventions d'investissement virées au compte de résultat Produits des cessions d'éléments d'actif	62 704
Subventions d'investissement virées au compte de résultat Produits des cessions d'éléments d'actif Charges exceptionnelles	62 704 (1 006 673)
Subventions d'investissement virées au compte de résultat Produits des cessions d'éléments d'actif	62 704
Subventions d'investissement virées au compte de résultat Produits des cessions d'éléments d'actif Charges exceptionnelles Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	62 704 (1 006 673)
Subventions d'investissement virées au compte de résultat Produits des cessions d'éléments d'actif Charges exceptionnelles Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	62 704 (1 006 673)
Subventions d'investissement virées au compte de résultat Produits des cessions d'éléments d'actif Charges exceptionnelles Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Valeurs nettes comptables des actifs cédés	62 704 (1 006 673) (1 006 673) -





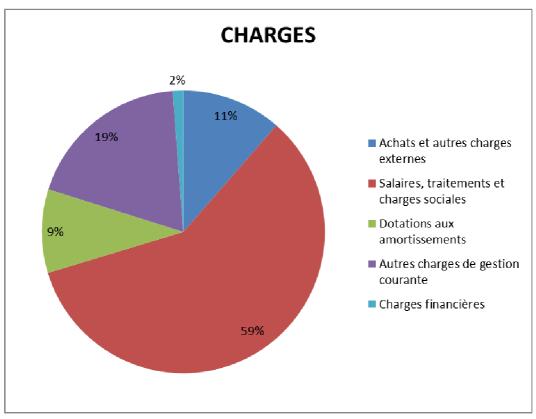


TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

€	31/12/2016
Résultat net comptable	13 070 404
Variations de périmètres et corrections exercices antérieurs	5 529 082
Dotations aux amortissements	152 318 257
Dotations aux provisions pour risques et charges	421 250
Reprises sur provisions pour risques et charges	(469 596)
Dotations aux provisions pour charges de personnel	274 703
Reprises sur provisions pour charges de personnel	(207 842)
Plus (moins)-value sur cession d'actifs	(62 704)
Variation du BFR	74 848 743
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION	245 722 297
Acquisitions d'immobilisations	(194 664 218)
Acquisitions de titres de participation	-
Produits des cessions d'éléments d'actif	62 704
Variation de périmètre des immobilisations	2 649 109
FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	(191 952 405)
Emission d'emprunts	106 612 547
Remboursements d'emprunts	(179 721 709)
Variation des autres emprunts	(1 268 486)
Variation des subventions d'investissements	24 260 386
FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT	(50 117 261)
FLUX NET DE TRESORERIE	3 652 630
TEX NET DE TRESORERIE	3 032 030
Trésorerie de clôture au 31/12/n-1	316 410 502
Trésorerie de clôture au 31/12/n	320 063 132
VARIATION DE TRESORERIE N-1/N	3 652 630



Page intentionnellement laissée blanche



II. Certificat des comptes, émis par la société Sterling Quest Associates (SQA)



Prestataire de Services de Navigation Aérienne (PSNA)

Siège social: 50, rue Henry Farman - 75720 Paris Cedex 15

Rapport d'audit sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport annule et remplace le rapport d'audit émis le 16 mai 2018 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Sous-directeur des finances de la Direction des Services de la Navigation Aérienne (DSNA), nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur l'audit des comptes annuels du Prestataire de Services de Navigation Aérienne (PSNA), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directeur des Services de la Navigation Aérienne. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

- Comme explicité dans la Note 3 de l'annexe exposant les « Principes et méthodes comptables », les comptes du PSNA ne peuvent respecter strictement l'article 56 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, qui prévoit que « La comptabilité générale retrace l'ensemble des mouvements affectant le patrimoine, la situation financière et le résultat. Elle est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations. ... ».
- La Note 4 de l'annexe intitulée « Immobilisations » est relative à l'actif immobilisé figurant au bilan du PSNA pour un montant net total de 935 M€ au 31 décembre 2016. Ces immobilisations se caractérisent par leur extrême diversité ainsi que par leur ancienneté variable. Par ailleurs, le système d'information devant permettre d'en assurer le recensement et leur évaluation, n'est pas encore totalement fiabilisé. Ainsi, l'existence, l'exhaustivité et l'évaluation des immobilisations corporelles au 31 décembre 2016 présentent une incertitude qui n'est pas quantifiable. La fiabilisation de cet agrégat financier ne sera possible en 2018 que :
 - par la réalisation d'un inventaire physique destiné à s'assurer à la fois de l'existence et de l'exhaustivité des immobilisations corporelles inscrites au bilan;
 - par un renforcement des procédures de contrôle interne en matière de suivi des titres de propriété et de conservation des justificatifs d'acquisition;



- par un renforcement de la documentation des valeurs retenues lors de l'entrée dans le patrimoine, que les biens aient été acquis ou apportés;
- par la définition d'indices de pertes de valeurs comptables ou de dégradation, afin de documenter le niveau de dépréciation éventuellement requis.

Sous ces réserves, identiques dans leur nature à celles formulées dans notre rapport d'audit daté du 29 août 2016 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, dans notre rapport d'audit émis le 6 février 2017 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, et dans notre rapport d'audit émis le 17 janvier 2018 relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'exercice écoulé et du patrimoine du PSNA à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons également votre attention sur les points suivants :

- La Note 1 de l'annexe exposant les « Spécificités des comptes du prestataire de services de navigation aérienne (PSNA) », précise que le PSNA n'est pas une personne morale et juridique indépendante, et qu'en l'absence d'une comptabilité qui lui est propre, ses comptes sont extraits du compte financier du Budget Annexe du Contrôle et de l'Exploitation Aériens (BACEA).
- La Note 15 de l'annexe sur la « Taxe d'Aviation Civile (TAC) » décrit le changement intervenu dans l'évaluation de la part de TAC affectable au PSNA, appliqué à compter de l'exercice 2015, conformément à la décision du Directeur du transport aérien du 7 juillet 2017.

Paris, le 25 mai 2018

Matthicu LAMY

Associé

STERLING QUEST CONSULTING S.A.S.



III. Annexe aux comptes 2016 du prestataire de services de navigation aérienne

1 SPECIFICITES DES COMPTES DU PRESTATAIRE DE SERVICES DE NAVIGATION AERIENNE (PSNA)

Le Règlement (CE) N°550/2004 du Parlement européen et du Conseil du 10 mars 2004 relatif à la fourniture de services de navigation aérienne dans le Ciel unique européen (« règlement sur la fourniture de services ») impose aux PSNA, par son article 12 sur la transparence comptable, d'établir et publier leurs comptes financiers, conformément aux normes comptables internationales adoptées par la Communauté européenne, ainsi que de les soumettre à un audit. Lorsque, en raison de son statut juridique, le PSNA ne peut se conformer entièrement aux normes comptables internationales, il s'efforce d'y parvenir dans toute la mesure du possible.

Le PSNA français n'est pas une personne juridique indépendante.

Les activités de navigation aérienne correspondent à un ensemble d'activités de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), direction du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer (MEEM). En effet, le périmètre des activités de la DGAC est plus large que celui du PSNA : il comprend l'ensemble des activités de l'Etat relatives à l'aviation civile et notamment les activités régaliennes.

Le Budget Annexe du Contrôle et de l'Exploitation Aériens (BACEA) retrace les recettes et les dépenses budgétaires de la DGAC. Il se décompose en trois programmes :

- le P612 « Navigation aérienne », qui regroupe les activités de la Direction des Services de navigation aérienne (DSNA);
- le P613 « Soutien aux prestations de l'Aviation Civile », qui regroupe les activités du Secrétariat Général (SG) de la DGAC ;
- le P614 « Transports aériens, surveillance et certification », qui regroupe les activités de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile (DSAC), de la Direction des Transports Aériens (DTA) et du Bureau Enquête Analyse (BEA).

Les opérations relatives à la navigation aérienne correspondent aux activités de la DSNA et à une partie des services support (ex : SG). Le périmètre comprend la métropole et l'outremer.



La comptabilité générale du BACEA est tenue par le comptable du budget annexe, comptable public de l'État, conformément aux articles 77, 79 et 83 du décret n°2012-1246 modifié par le décret n° 2017-61, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le BACEA s'appuie sur un plan de comptes qui lui est propre transcodé, in fine, dans le plan comptable de l'État.

En l'absence de comptabilité propre à la navigation aérienne, les comptes du PSNA sont extraits du compte financier du BACEA. Ils sont appelés « comptes du prestataire » (CDP).

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Dans le cadre du système de performance instauré par les règlements européens « Ciel unique II », l'année 2016 est la deuxième année de la nouvelle période de référence au titre de la régularisation européenne dite RP2 (période de référence 2015-2019). En effet, comme pour la période précédente dite RP1 (2012-2014), la DSNA avec ses partenaires européens est engagée dans un processus de performance qui vise à satisfaire les exigences de la Commission européenne telles qu'elles ont été arrêtées par la décision d'exécution du 11 mars 2014 fixant les objectifs de performance de l'Union pour le réseau de gestion du trafic aérien et les seuils d'alerte pour la deuxième période de référence 2015-2019.

Pour l'année 2016, le nombre d'unités de services totales de la Redevance de route (RR) a été de 19,9 millions, soit une hausse de 5,4% par rapport à l'année 2015 à hauteur de 18,9 millions d'UDS. Sur la même période, le nombre d'UDS totales de la RSTCA est en hausse de 2,3% par rapport à l'exercice 2015 et s'élève à près de 1,1 million.

3 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

3.1 PRINCIPES GENERAUX D'ELABORATION DES COMPTES

Les comptes du PSNA ne peuvent respecter strictement l'article 56 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, en matière de forme et d'organisation de la comptabilité : « La comptabilité générale retrace l'ensemble des mouvements affectant le patrimoine, la situation financière et le résultat. Elle est fondée sur le principe de la constatation des droits et obligations. Elle est tenue par exercice s'étendant sur une année civile. Elle inclut, le cas échéant, l'établissement de comptes consolidés ou combinés ».

De plus, les livres comptables ne sont pas individualisés pour le PSNA, ceux-ci étant tenus pour l'ensemble du budget annexe. Dans le système d'information financier du BACEA (SIF), il existe cependant un livre secondaire dédié aux comptes du PSNA alimenté en temps réel par les données du livre principal. Afin de produire les comptes du PSNA, les ajustements sont saisis dans le livre secondaire (voir précisions ci-après).



Ainsi, l'élaboration des comptes du PSNA est réalisée de façon globale, et non par opération individuelle. Elle s'appuie sur le mode opératoire le plus adéquat (question de faisabilité/fidélité) à savoir selon les cas :

- l'identification des comptes par nature dédiés à la navigation aérienne ;
- l'analyse de comptes regroupant des opérations concernant la navigation aérienne ou hors navigation aérienne ;
- l'exploitation de la comptabilité analytique ;
- l'utilisation d'autres sources de données.

3.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du PSNA pour l'exercice 2016 ont été établis en application des normes, principes et méthodes comptables applicables au BACEA.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Evaluation du coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production.

Amortissements économiques

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés selon l'approche par composants et amortis selon la durée de vie économique des biens et les conditions probables de leur utilisation. Les plans d'amortissement sont calculés selon le mode linéaire et selon les taux habituellement appliqués à ces catégories de biens :

Immobilisation	Durée d'amortissement
Logiciels	4 à 8 ans
Matériel et installations de navigation aérienne	8 ans
Agencements et aménagements de terrains	15 ans
Bâtiments (construction et aménagements)	5 à 20 ans
Installations techniques, matériels et outillage industriels	8 ans
Matériel de transport et équipement associé	5 à 12 ans
Matériel informatique	4 ans
Mobilier et matériel de bureau	8 à 10 ans

Il n'est pas retenu de valeur résiduelle en fin d'amortissement.

Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque des événements ou circonstances défavorables rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable.



Immobilisations financières

Valorisation des actifs financiers

Les immobilisations financières correspondent aux prises de participation de la DSNA dans l'European Satellite Services Provider (ESSP), DSNA Services et le Service d'exploitation de la formation aéronautique (SEFA).

Stocks et en cours

Les stocks de fournitures consommables sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré à l'aide de l'outil de suivi de parc matériel « SIAMOIS ». Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une analyse au cas par cas.

Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement encouru.

Provisions pour risques et charges

Les passifs éventuels, dont l'obligation envers un tiers demeure improbable à la date de clôture des comptes, ne sont pas comptabilisés mais éventuellement mentionnés dans l'annexe.

Les obligations passées vis-à-vis des tiers qui se traduiront par une sortie de ressource à son égard sans contrepartie au moins équivalente font l'objet de provisions évaluées sur la base des meilleures informations disponibles.

3.3 PRECISIONS SUR LE RETRAITEMENT DE L'ACTIF IMMOBILISE

La gestion des immobilisations était effectuée jusqu'en 2014 par les différents services de la DGAC sous le progiciel ABEL.

Des écarts avaient été constatés entre les immobilisations issues de ABEL et celles prises en compte dans les comptes du BACEA. Ceci s'expliquait par des mouvements effectués dans ABEL, principalement des sorties d'immobilisations dont le justificatif n'avait pas encore été transmis à l'agence comptable. Les immobilisations concernées étaient donc bien sorties d'ABEL mais ce mouvement était pris en compte par le BACEA avec un décalage qui expliquait l'écart constaté.

Les comptes du PSNA étaient ainsi déterminés jusqu'en 2014 à partir du montant inscrit dans ABEL.

Depuis l'exercice 2015, la gestion des immobilisations a été transférée sur un module SAP, FIAA. Il n'existe ainsi plus d'écart entre les montants inscrits dans le logiciel de suivi des immobilisations et le système d'information comptable du BACEA.

3.4 PRECISIONS SUR LES PRODUITS RELATIFS AUX AJUSTEMENTS DE L'ASSIETTE DES REDEVANCES

Les règlements européens « Ciel unique II » ont mis en place en 2010 un système de performance pour la tarification des services de navigation aérienne, sans garantie aucune du recouvrement complet des coûts.

Pour la France, ce système ne s'applique qu'au territoire métropolitain et donc qu'à la RR et la RSTCA métropole (RSTCA-M).

Les coûts pris en compte dans l'assiette des redevances et le trafic sont « fixés » avant le début de chaque période de référence (RP) dans le cadre du plan de performance et pour chacune des années de la période de référence.

Ce système de tarification prévoit divers mécanismes d'ajustement, à caractère incitatif, de l'assiette des redevances, qui permettent d'atténuer les situations de sur- ou de sous-recouvrement. Lorsque, sur une année N donnée, il est ainsi constaté un écart entre les données réelles et les données prévues dans le plan de performance (en termes d'inflation, de trafic ou de coûts), ces écarts donnent lieu à une augmentation ou une réduction des coûts fixés soit de l'année N+2 soit, selon les cas, durant la période de référence suivante.

Type d'ajustement	Application
Mécanisme d'ajustement de l'inflation	Année N+2
Mécanisme de partage du risque lié au trafic	Année N+2
Mécanisme de partage des coûts	Période RP+1

La conséquence comptable de ces reports est l'enregistrement, au cours de l'exercice qui les a générés, d'un produit à recevoir. Par ailleurs, à partir de l'exercice 2015, et conformément à la décision du Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) du 10 décembre 2015, aucune écriture n'a été comptabilisée dans les comptes du BACEA au titre des reports résultant de la mise en œuvre des mécanismes d'ajustement de l'assiette des redevances de NA. À compter de l'exercice 2015, l'agence comptable a cessé d'enregistrer dans ses comptes les produits de ces reports. Toutefois, le produit des reports résultant de la mise en œuvre des mécanismes d'ajustement de l'assiette des redevances NA restent enregistrés dans les comptes du PSNA.

Ces écritures seront extournées lorsque les reports seront appliqués en tarification.

Ces mécanismes ayant vocation à être comptabilisés de façon récurrente, et étant par nature relatifs à l'activité courante de la DSNA, ils sont reclassés en produits d'exploitation depuis 2014.



3.5 PRECISIONS SUR LA COMPTABILISATION DES PRODUITS ET DES CREANCES DE REDEVANCES DE ROUTE

Depuis l'exercice 2015, les écritures comptables relatives à la Redevance de Route (RR) sont retraitées dans les comptes du PSNA afin de prendre en compte la facturation réelle et non plus seulement l'encaissement reversé par Eurocontrol.

Ainsi, les produits des reports relatifs à la RR sont désormais calculés avant l'application du taux de recouvrement (comme cela est le cas pour la RSTCA-M).



4 PRESENTATION DES PRINCIPALES RUBRIQUES

ACTIF

4.1 IMMOBILISATIONS

Le tableau de passage des immobilisations en valeur brute se présente de la manière suivante :

k€	31/12/2015	Mises en service	Entrées	Sorties	Var périmètre	31/12/2016
Titres de participations	5 339	_	(0)	_	_	5 339
Immobilisations financières	5 339	_	(O)	-	-	5 339
Immobilisations incorporelles	921 729	75 850	115	-	(635)	997 058
Terrains	13 095	-	-	-	60	13 155
Aménagement de terrains	19 109	638	3	-	(110)	19 641
Bâtiments et installations	705 957	30 365	-	(83)	(305)	735 934
Installations techniques	794 027	19 479	-	(201)	2 431	815 737
Installations & matériels	467 220	3 708	-	(680)	(12 865)	457 382
Immobilisations corporelles	1 999 408	54 190	3	(964)	(10 788)	2 041 848
Immobilisations en cours	201 533	(130 039)	194 546	-	(6 183)	259 857
Actif immobilisé	3 128 009	(0)	194 664	(964)	(17 606)	3 304 102

Le tableau de passage des amortissements est détaillé ci-dessous :

k€	31/12/2015	Dotation exercice	Sorties	Var périmètre	31/12/2016
Titres de participations	<u>-</u>	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	(588 425)	(86 732)	-	1 033	(674 123)
Terrains	<u>-</u>	-	-	(79)	(79)
Aménagement de terrains	(13 207)	(670)	-	88	(13 789)
Bâtiments et installations	(526 733)	(25 328)	-	1 414	(550 647)
Installations techniques	(651 149)	(34 887)	-	(156)	(686 192)
Installations & matériels	(452 854)	(4 702)	620	13 003	(443 933)
Immobilisations corporelles	(1 643 942)	(65 586)	620	14 269	(1 694 640)
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Amortissement	(2 232 367)	(152 318)	620	15 302	(2 368 763)

Un travail de simplification du plan des comptes d'immobilisations a été mené par l'agence comptable lors du passage d'ABEL vers FIAA du SIF, ce qui explique les variations de périmètre des valeurs brutes et des immobilisations, notamment pour les « Bâtiments et installations », « installations techniques » et « installations & matériels ».



4.2 STOCKS

Le seul stock suivi est celui de la DTI (Direction de la Technique et de l'Innovation) qui est affecté entièrement aux comptes du PSNA.

Les stocks du PSNA s'élèvent à 9 312 k€ au 31/12/2016.

4.3 CREANCES DE REDEVANCES

Le PSNA percoit 4 redevances :

- La redevance de route (RR) rémunère l'usage des installations et services en-route de navigation aérienne mis en œuvre par l'Etat dans l'espace aérien relevant de sa responsabilité au-dessus du territoire métropolitain et dans son voisinage.
- La redevance pour services terminaux de la circulation aérienne métropole (RSTCA-M) rémunère l'usage des installations et services terminaux de navigation aérienne mis en œuvre par l'Etat à l'arrivée et au départ des aérodromes métropolitains dont l'activité dépasse un certain seuil.
- La redevance océanique (ROC) rémunère l'usage des installations et services en-route de navigation aérienne mis en œuvre par l'Etat dans l'espace aérien outre-mer confié à la France par l'Organisation de l'aviation civile internationale ou pour lequel les services de la navigation aérienne ont été délégués à la France par un Etat tiers.
- La redevance pour services terminaux de la circulation aérienne outre-mer (RSTCA-OM) rémunère l'usage des installations et services terminaux de navigation aérienne mis en œuvre par l'Etat à l'arrivée et au départ des aérodromes d'outre-mer dont l'activité dépasse un certain seuil.

En 2016, la répartition se présente de la façon suivante (montants en K€) :

	2016 Valeur brute	2016 Dépréciation	2016 Valeur nette	2015 valeur nette	Variation
Créances RR	122 237	(18 925)	103 313	158 189	(54 876)
Créances RSTCA-M	40 790	(6 073)	34 717	46 039	(11 322)
Créances ROC	3 059	(3)	3 056	4 301	(1 245)
Créances RSTCA-OM	7 082	(28)	7 054	7 813	(759)
Créances de redevances	173 168	(25 028)	148 140	216 343	(68 203)

Les créances identifiées comme douteuses sont dépréciées à 100%.



4.4 CREANCES DE TAC

Voir 4.12.

En 2016, la part de créances TAC (taxe de l'aviation civile) affectable au PSNA est de 13,98%, soit 6 354 k€.

4.5 AUTRES CREANCES

Les autres créances se composent de la façon suivante (montants en K€) :

	2016	2016	2016	2015	
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette	Variation
Créances sur le personnel	84	-	84	56	28
Subventions à recevoir	1 606	-	1 606	538	1 068
Créances diverses	2 858	(935)	1 923	1 018	905
Autres créances	4 548	(935)	3 613	1 611	2 001

4.6 ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Au 31/12/2016, le PSNA détient dans ses comptes des créances pour un montant 164 821 k€, dont 246 424 k€ à échéance à moins d'un an. Les créances de l'actif circulant à plus d'un an correspondent aux créances des mécanismes d'ajustement.

Total

Échéance à un

Échéance à

Les dettes s'élèvent à 37 961 k€, intégralement à moins d'un an.

Orcanoco		an au plus	plus d'un an
Créances de l'actif circulant	164 821	246 424	(81 603)
Dettes	Total	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Fournisseurs et autres dettes à court terme	37 961	37 961	-



PASSIF

4.7 SITUATION NETTE

La situation nette est constituée des éléments suivants:

- dotations et réserves ;
- subventions d'investissement
- résultat de l'exercice.

Les fonds propres du PSNA s'élèvent à 442 013 k€ au 31/12/2016, dont 13 070 k€ de résultat bénéficiaire au titre de l'exercice 2016.

	31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Distribution des réserves	Résultat 2016	Variation sub invest	Correction 2016	31/12/2016
Datations at ufacular	(222.257)	(50.400)				(4.000)	(270.044)
Dotations et réserves	(322 257)	(52 122)	-	-	-	(4 232)	(378 611)
Subventions d'investissement	(26 071)	-	-	-	(24 260)	-	(50 331)
Résultat	(52 122)	52 122	-	(13 070)	-	-	(13 070)
Total	(400 450)	_		(13 070)	(24 260)	(4 232)	(442 013)

4.8 PROVISIONS POUR RISQUES

Au 31/12/2016, les provisions pour risques sont principalement composées de provisions pour risques juridiques suite à des litiges avec des compagnies aériennes. Elles s'élèvent à 6 810 k€, contre 5 776 k€ au 31/12/2015.

k€	31/12/2015	Correction du solde d'ouverture	Dotation	Reprise	31/12/2016
Provisions pour risques	5 776	1 083	421	(470)	6 810

4.9 PROVISIONS POUR CHARGES DE PERSONNEL

Les provisions pour charges de personnel sont composées de provisions compte épargnetemps.

Le montant provisionné au 31/12/2016 s'élève à 6 340 k€.

4.10 EMPRUNTS

La méthode repose sur le principe LOLF que l'emprunt levé par la Navigation Aérienne (NA) sert à financer les investissements du PSNA.

Tout nouvel emprunt prévu en loi de finances (LFI) étant jusqu'à présent levé au cours de l'année, le calcul se base sur les acquisitions d'immobilisations (compte 820) inscrites en LFI.

Le PSNA regroupant les activités de la DSNA et de services support (SG), sont prises en compte les dépenses du P612 « Navigation aérienne » et une partie des dépenses du P613 « Soutien aux prestations de l'aviation civile » au prorata des dépenses du P612 et P614 « Transports aériens, surveillance et certification ».

L'emprunt levé au titre de l'exercice N intègre le stock de dette NA, et dispose d'un amortissement propre calqué sur celui de l'emprunt levé BACEA. L'emprunt remboursé ainsi que les charges financières au titre de l'exercice découlent directement du tableau d'amortissement.

Cette méthode de calcul de l'emprunt affectable à la NA est validée par le Secrétariat Général (SG) de la DGAC.

Les emprunts du PSNA s'élèvent à 932 734 k€ au 31/12/2016.

	31/12/2016	31/12/2015	Variation
Échéance 2016		173 181	(173 181)
Échéance 2017	134 368	132 025	2 343
Échéance 2018	115 934	107 049	8 884
Échéance 2019	104 820	95 936	8 884
Échéance 2020	104 820	95 936	8 884
Échéance 2021	88 370	79 486	8 884
Échéance 2022	88 370	79 486	8 884
Échéance 2023	88 370	79 486	8 884
Échéance 2024	74 047	65 163	8 884
Échéance 2025	58 566	49 682	8 884
Échéance 2026	43 311	34 426	8 884
Échéance 2027	22 872	13 988	8 884
Échéance 2028	8 884	-	8 884
Dette financière	932 734	1 005 843	(73 109)
dont part court-terme dont part long-terme	134 368 798 366	173 181 832 662	(38 812) (34 297)



COMPTE DE RESULTAT

4.11 PRODUITS DE REDEVANCES

En 2016, le PSNA a perçu des redevances (y.c. produits des reports, y.c. ceux issus des mécanismes d'ajustement) pour un montant de 1 542 566 k€, contre 1 556 949 k€ en 2015.

Ce montant se ventile de la façon suivante (montants en K€) :

	2016	2015	Variation
RR	1 271 420	1 280 456	(9 035)
RSTCA-M	227 784	233 117	(5 333)
RSTCA-OM	29 447	27 905	1 542
ROC	13 914	15 471	(1 557)
Produits de redevance (y.c. reports)	1 542 566	1 556 949	(14 383)

4.12 TAXE D'AVIATION CIVILE (TAC)

La taxe de l'aviation civile (TAC) vise à financer un certain nombre de missions d'intérêt général relatives à l'aviation civile. La TAC est recouvrée intégralement par le BACEA. À compter du 1er janvier 2016, la quotité de TAC affectée au BACEA a été portée à 100%.

La part de TAC affectable au prestataire de services de navigation aérienne doit permettre de financer les missions de la navigation aérienne non finançables par des redevances pour services rendus.

Evaluation part PSNA

À partir de 2015, la part de TAC affectable au PSNA, est la somme des éléments suivants :

- le coût des vols IFR exonérés de la RR et de la RSTCA-M, déduction faite de la part afférente des autres revenus et du retraitement de certains organismes extérieurs;
- le coût des vols VFR exonérés de la RR et de la RSTCA-M;
- le coût des terrains non-assujettis à la RSTCA-M;

Le déficit de financement des services de navigation aérienne outre-mer, non couvert par la ROC et la RSTCA-OM dans ces territoires, n'est donc plus pris en compte dans le calcul de la part de TAC affectable au PSNA depuis 2015.

Cette méthode de calcul de la part de TAC affectable au PSNA a été arrêtée par décision du Directeur du transport aérien en date du 7 juillet 2017, à compter de l'exercice 2015.

En 2016, 13,98 % de la TAC revient au PSNA, soit 55 484 K€, contre 17,06 % soit 62 122 k€ en 2015.



4.13 AUTRES PRODUITS

Les autres produits correspondent à des produits hors redevances (ventes du SIA, produits DTI...) et des subventions d'exploitation. Ils s'élèvent pour l'exercice 2016 à 13 118 K€.

4.14 AUTRES CHARGES

Les autres charges se décomposent de la façon suivante (montants en K€) :

	2016	2015	Variation
Météo France	85 550	85 550	-
Eurocontrol	68 188	65 597	2 592
ENAC	63 180	61 965	1 215
Zone déléguée de Genève	43 375	43 000	375
Aéroports de Paris	16 389	17 330	(941)
DSAC	8 349	9 100	(751)
Zone déléguée de Jersey	6 386	6 386	-
Aéroport de Bâle-Mulhouse	1 039	1 073	(34)
Autres	8 879	7 249	1 630
Organismes extérieurs	301 335	297 250	4 085
Pertes sur créances irrécouvrables	3 390	3 399	(9)
Autres charges	304 725	300 649	4 076

Météo France

Météo France est le prestataire désigné par la France pour assurer les services météorologiques destinés à la navigation aérienne. Cette prestation de services fait partie des services de navigation aérienne mis en œuvre par l'État en vue d'assurer la sécurité et la rapidité du trafic.

Le contrat d'objectif et de performance (COP) signé entre l'État et Météo France pour la période 2012-2016 ne comporte pas, comme le contrat précédent, de volet contraignant en termes de moyens. Il prévoit, toutefois, dans son annexe II dédiée aux grands équilibres financiers, que le reversement des redevances de navigation aérienne soit stabilisé à la hauteur de sa valeur 2011, soit 87,3 M€. Lors des exercices 2012 à 2016, ce montant a été revu à la baisse en gestion.

Les coûts associés à ces services en métropole sont intégrés, pour leurs parts respectives, dans les assiettes de RR et de RSTCA-M. Sont imputés les coûts de personnel et d'exploitation de Météo France affectés aux services météorologiques destinés à la navigation aérienne, ainsi que tout ou partie des amortissements et intérêts des investissements programmés par Météo France en accord avec la DSNA.



Eurocontrol

La Convention internationale de coopération pour la sécurité de la navigation aérienne du 13 décembre 1960, amendée par le Protocole signé à Bruxelles le 27 juin 1997, définit le mode de calcul de la contribution annuelle de chacun des États contractants au budget d'Eurocontrol.

La contribution d'un État est déterminée pour chaque exercice :

- pour 30 %, proportionnellement à son produit national brut ;
- pour 70 %, proportionnellement à son assiette de RR.

La France contribue pour environ 15 % au budget d'Eurocontrol.

La DSNA rémunère également Eurocontrol pour son activité de facturation de la RSTCA-M.

École Nationale de l'Aviation Civile

La contribution de la DSNA à l'ENAC correspond

- aux subventions d'exploitation et d'investissement octroyées par la DSNA
- aux formations dispensées par cette école dans le cadre du maintien des compétences des agents des corps techniques de la navigation aérienne.

Zone déléguée de Genève

Conformément à l'accord de délégation du 22 juin 2001, la Suisse assure par délégation de la France la fourniture des services de navigation aérienne dans une partie de l'espace aérien français dans la région de Genève. L'exercice du service est confié à Skyguide.

La DSNA rémunère Skyguide au titre des services rendus dans l'espace aérien délégué. Le montant versé couvre des coûts de personnel, d'exploitation, d'amortissements et d'intérêts afférents au service rendu dans l'espace aérien considéré.

Aéroports de Paris

La convention du 27 juillet 2007 entre Aéroports de Paris et la DSNA définit la nature des prestations fournies par cette société au prestataire de services de navigation aérienne et établit les principes de l'établissement des budgets afférents à ces prestations.

Un protocole annuel négocié précise le montant prévisionnel des coûts supportés par ADP et les conditions de paiement.

DSAC

Il s'agit du coût pour le PSNA de la prestation de surveillance et de certification par la DSAC.

Zone déléguée de Jersey

Pour faciliter la navigation aérienne au voisinage des îles anglo-normandes une zone de contrôle comprenant des espaces aériens appartenant à la France, à la Grande-Bretagne et à Jersey a été établie sous l'égide de l'OACI.

Conformément au « Memorandum of understanding » du 16 février 2 000, signé entre le Royaume Uni et la France, Jersey rend les services de navigation aérienne dans cette zone de



contrôle et en particulier les services de route dans les espaces aériens délégués par la France.

La DSNA rémunère Jersey au titre des services rendus dans l'espace aérien délégué. Ces coûts comprennent des coûts de personnel, d'exploitation, d'amortissements et d'intérêts des investissements.

Aéroport de Bâle Mulhouse

La Convention du 29 décembre 1989 entre l'Aéroport de Bâle Mulhouse et la DGAC prévoit que les dépenses directement supportées par l'Aéroport de Bâle Mulhouse, pour ce qui concerne les installations et services de navigation aérienne, sont exécutées dans le cadre du système de contrôle de la circulation aérienne mis en œuvre par l'État français.

La DSNA rémunère l'Aéroport de Bâle Mulhouse au titre des dépenses exposées par ce dernier et afférentes aux services de navigation aérienne.

4.15 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est essentiellement composé des charges d'intérêt des emprunts. Il s'élève en 2016 à (18 837) k€ contre (23 105) K€ en 2015.

en K€	2016	2015	Variation
Intérêts Eurocontrol	1	3	(2)
Différences de change positives	12	11	1
Produits des participations	250	250	=
Produits financiers	263	264	(1)
Coût de l'endettement financier	(19 077)	(23 359)	4 281
Différences de change négatives	(22)	(11)	(12)
Charges financières	(19 100)	(23 369)	4 270
Résultat financier	(18 837)	(23 105)	4 268

4.16 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'élève en 2016 à 3 621 k€.

	2016	2015	Variation
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	869	1 364	(495)
Quote-part de subventions d'investissement virée au compte de résultat	3 696	2 337	1 359
Produits des cessions d'éléments d'actif	63	18	44
Produits exceptionnels	4 628	3 720	908
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1 007)	(6 483)	5 476
Valeurs nettes comptables des actifs cédés	-	-	-
Charges exceptionnelles	(1 007)	(6 483)	5 476
Résultat exceptionnel	3 621	(2 763)	6 384



EFFECTIFS

Au 31 décembre 2016, l'effectif de la DSNA se présente de la façon suivante :

Catégorie	Corps	Nombre d'ETP	% ETP	Nombre d'agents	% Agents
	1				
	Administrateurs civils	4	0,05%	4	0,05%
	Adjoint d'administration de l'aviation civile (ADAAC)	280	3,64%	290	3,75%
	Assistant d'administration de l'aviation civile (ASAAC)	111	1,45%	115	1,49%
	Attachés	38	0,49%	39	0,50%
Personnel	Contractuels	64	0,83%	64	0,83%
d'encadrement	Divers EQP	2	0,03%	2	0,03%
et administratif	Ingénieur des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile (IEEAC)	315	4,10%	322	4,16%
	Infirmier	3	0,04%	3	0,04%
	Ingénieur des Ponts, des Eaux et Forêts (IPEF)	44	0,58%	45	0,58%
	ITPE	2	0,02%	2	0,03%
	Médecins	3	0,04%	3	0,04%
TOTAL Personn	el d'encadrement et Administratif	865	11,26%	889	11,49%
ICNA	CNA	3 995	51,98%	4 001	51,73%
TOTAL ICNA		3 995	51,98%	4 001	51,73%
IESSA-	Ingénieur des Systèmes Electroniques de la Sécurité Aérienne (IESSA)	1 334	17,36%	1 342	17,35%
TSEEAC	Technicien Supérieur des Etudes et de l'Exploitation de l'Aviation Civile (TSEEAC)	1 184	15,40%	1 194	15,44%
TOTAL IESSA-T	SEEAC	2 518	32,76%	2 536	32,79%
	l Constant	000	0.0001	60.4	0.0004
	Ouvriers	292	3,80%	294	3,80%
Ouvriers	Ouvriers EQP	13	0,17%	13	0,17%
	Personnel navigant	2	0,03%	2	0,03%
Total Ouvriers		307	3,99%	309	3,99%
	Tatal néméral	7.005	400.000/	7 705	400.00%
	Total général	7 685	100,00%	7 735	100,00%

Note: ETP signifie « Équivalent temps plein »